

Procès-verbal de la réunion du C.C.A.S.

Séance du 12 février 2026 - 18h30

Ordre du Jour :

- Approbation du compte administratif 2025 ;
- Approbation du compte de gestion 2025 ;
- Affectation du résultat 2025 ;
- Subvention à la bibliothèque 2026 ;
- Subvention pour association de lutte contre le cancer 2026 ;
- Adoption du budget 2026 ;
- Délibérations manifestations 2026 ;
- Point sur Noël du groupe scolaire ;
- Point sur le repas des Aînés ;
- Informations du Président ;
- Date prochaine réunion.

Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY – Mireille MENAND – Denis VIGIER – Christian WAGENER – Josiane CARMINATI-LUCAS – Michel BERNARD – Jean-Claude WURTZ – Marie-Noëlle HOCQUET – Annie LEGRAND.

Excusés ayant donné procuration :

Martial BEUGNET procuration à Dominique PETITJEAN

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Céline MICHARD procuration à Jean-Claude WURTZ

Secrétaire de séance : Dominique PETITJEAN

Le Président du C.C.A.S. demande au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Fusionner les points relatifs aux votes du compte administratif et du compte de gestion au profit du vote du compte financier unique ;
- Ajouter une délibération octroyant une aide financière exceptionnelle pour le voyage scolaire 2026.

Accord à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DU C.C.A.S. DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

Le Président invite les administrateurs à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du Lundi 17 novembre 2025. En l'absence d'observations, le C.C.A.S. approuve ce dernier à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation du C.C.A.S. et qu'il est une procédure dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT stipulant que le Président peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que Madame Dominique PETITJEAN, Vice-Présidente, a été désignée pour prendre la présidence de la séance pour l'adoption du CFU ;

Madame Dominique PETITJEAN, Vice-Présidente, explique le détail du CFU de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre, qui se résume de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RÉALISÉ
DÉPENSES	Néant	13 698,51 €
RECETTES		21 123,86 €
RÉSULTAT		+ 7 425,35 €

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. :

- **Adopte** le Compte Financier Unique du budget du C.C.A.S. ;
- **Donne** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accord à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le compte financier unique est présenté par Dominique PETITJEAN.

Pendant l'examen et le vote du compte financier unique, le Président est sorti de la salle.

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

Ce jour :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de + 7 425,35 €

Les membres du C.C.A.S. décident d'affecter le résultat comme suit :

Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 7 425,35 €

Accord à l'unanimité.

SUBVENTION A LA BIBLIOTHÈQUE 2025

Vu l'accord de principe donné par le C.C.A.S. en date du 3 octobre 2006 concernant une aide du C.C.A.S. pour la mise en place de la gratuité des prêts de livres aux Dracysiens ;

Vu le bilan 2024, le budget 2025 et les projets ;

Considérant que MM. VIGIER Denis et WURTZ Jean-Claude, adhérents à la bibliothèque sont sortis durant l'adoption de cette délibération et n'ont pas pris part au vote de celle-ci.

Les membres du C.C.A.S. ont décidé d'accorder une subvention de 1 785 € sur le BP 2026, soit une hausse de 2 % en lien avec celle octroyée par la commune.

Accord à l'unanimité des présents.

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE CANCER 2026

Le C.C.A.S. décide d'accorder à l'Association « *Ligue contre le cancer* » dans le cadre de ses actions relatives au financement de la recherche médicale, de l'information, de la prévention, du dépistage et de l'aide aux malades et à leur famille, la subvention suivante :

Établissement	Montant alloué
LIGUE CONTRE LE CANCER 10, Rue de Thiard 71100 CHALON-SUR-SAÔNE	280 €

Accord à l'unanimité.

BUDGET 2025

Vu l'instruction comptable applicable aux C.C.A.S. et C.I.A.S. ;
Vu la délibération n° 02-2026 en date du 12 février 2026 approuvant l'affectation des résultats 2025 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. :

- **Décide** de voter le Budget Primitif 2026 :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **Adopte** le Budget Primitif pour l'exercice 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 20 500,00 €	Néant
Recettes : 20 500,00 €	

Accord à l'unanimité.

DELIBÉRATION MANIFESTATIONS 2026 DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. décide d'organiser et de fixer les tarifs des manifestations suivantes pour 2026 :

- Le « *Vide-Grenier* » : organisé le **3 mai** :
 - 5 € (participation aux frais de communication).
- La « *Bourse aux jouets et matériel de puériculture* » : organisée le **4 octobre** :
 - 6 € pour 2,40 x 0,80 m d'exposition (soit 2 tables) ;
 - Table supplémentaire : 3 €.

Le règlement des exposants se fera par chèque ou en espèce pour ces deux manifestations.

Les recettes liées à ces dernières seront encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes relative aux produits issus des dons, des manifestations et des ventes diverses.

Monsieur le Président rappelle aux membres du C.C.A.S. les modalités décidées précédemment en matière d'organisation de la prochaine « *Bourse aux Jouets et Matériels de Puériculture* », à savoir :

- ✓ Limiter le nombre de table par exposant à **3 maximum** (1 forfait de 2 tables + 1 table supplémentaire) pour éviter les ventes dites « *commerciales* » ;

- ✓ Restreindre le nombre de table à 54 (maximum) afin de permettre une meilleure circulation du public entre les stands des différents exposants ;
- ✓ Communiquer en priorité les dates et les modalités d'inscription aux dracysiens par le biais du Dracy Infos, puis sous un délai de 8 jours relayer l'information sur les supports habituels (site internet, panneaux lumineux, presse, flyers...).

Accord à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE 2026

Monsieur le Président explique que, suite à la demande d'aide de certaines familles ayant des difficultés pour financier le voyage organisé par le corps d'enseignants du groupe scolaire « *Les Crays* » du 29 mars au 3 avril 2026 à Saint-Pierre-de Quiberon, il est possible d'accorder une aide financière.

Il est ainsi proposé aux membres du C.C.A.S. d'accorder une aide **aux familles résidant à Dracy-le-Fort** selon les modalités suivantes :

- **Communication** de la facture acquittée (montant définitif supporté par la famille), d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et d'une attestation CAF mentionnant le quotient familial ;
- **Aide calculée selon les QF et par enfant** :
 - ✓ QF de 1 à 385 € : 50 % ;
 - ✓ QF de 386 à 630 € : 35 % ;
 - ✓ QF de 631 à 1 000 € : 25 %.

Accord à l'unanimité.

POINT SUR NOËL DU GROUPE SCOLAIRE

Pour l'année 2025, Monsieur le Président du C.C.A.S rappelle que c'était la compagnie « *Compagnie DU CLAIR OBSCUR* » qui avait été choisie, par les enseignants pour interpréter le spectacle intitulé « *Robin et les balles magique* » (coût de la prestation : 610 €). Celui-ci a eu lieu le vendredi 12 décembre dans la salle de motricité et a été particulièrement apprécié par les enfants.

Le C.C.A.S. a également, comme les années précédentes, offert un Père Noël en chocolat le 19 décembre matin, à chaque enfant.

POINT SUR LE REPAS DES AÎNÉS

2020 : 301 invités, 128 présents. Coût total sans les vins : 4 585 €
 2021 : 206 invités, 96 présents. Coût total sans les vins : 3 395 €
 2022 : 286 invités, 99 présents. Coût total sans les vins : 3 636 €
 2023 : 228 invités, 127 présents. Coût total sans les vins : 4 752 €
 2024 : 231 invités, 123 présents. Coût total sans les vins : 4 572 €
 2025 : 219 invités, 140 présents. Coût total sans les vins : 5 320 €
 2026 : 230 invités, 148 présents. Coût total sans les vins : 5 586 €

Cette année, le nombre de convives présents a été une vraie surprise. Quelques remerciements ont été adressés aux membres du C.C.A.S. pour l'ambiance conviviale et chaleureuse du repas. Le repas a été particulièrement apprécié par les dracysiens.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT :

La mandature 2020/2026 s'achevant, Monsieur le Président a souhaité adresser ses remerciements aux membres du C.C.A.S. pour « avoir siégé pendant 6 ans à ses côtés, pour leur soutien et pour leur dévouement au profit des dracysiens. »

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Secrétaire
Dominique PETITJEAN



Le Président du C.C.A.S.,
Olivier GROSJEAN

